



Neuchâtel, le 16 décembre 2021

## Questionnaire pour la consultation publique

Révision du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre.

### **Etes-vous d'accord avec les contenus du rapport, en particulier le chapitre 5 (Principes) ?**

En préambule, les Vert·e·s relèvent que le Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre est principalement orienté sur les questions de randonnée pédestre (loisir) et traite peu des déplacements quotidiens, qui sont renvoyés au guide d'appui élaboré pour l'élaboration des PAL.

Si cette approche semblait efficace et pragmatique il y a quelques années, l'arrivée du futur plan climat du canton change ce paradigme. En effet, les enjeux climatiques imposeront inévitablement un transfert modal vers des moyens de déplacement respectueux de l'environnement, tels que la marche. Dès lors, la démarche proposée pour les déplacements quotidiens mérite d'être questionnée.

Le développement des infrastructures pour les déplacements quotidiens à pied, et les espaces publics qui y sont associés, doivent bénéficier d'une vision stratégique permettant de coordonner les actions menées par les communes en regard des objectifs du futur plan climat neuchâtelois. La notion d'accessibilité pour toutes et tous (enfants, seniors, personnes à mobilité réduite ou avec un handicap sensoriel, ...) et à tout moment de la journée et du soir (éclairage nocturne adéquat pour garantir le sentiment de sécurité en agglomération) est importante, également dans l'optique de favoriser la marche à pied comme moyen de déplacement efficace au quotidien et pas seulement pour les loisirs. Les itinéraires en milieu urbain doivent être aussi sécurisés, directs et bien signalés que possible, éviter les détours, afin de pouvoir se rendre rapidement d'un endroit à l'autre.

Ces objectifs stratégiques pourront ensuite être traduits de manière plus concrète (définition des réseaux piéton et des réseaux d'espaces publics, identification des mesures d'aménagements etc.), dans les planifications communales et régionales.

Concernant le volet spécifique relatif à la randonnée pédestre, les Vert·e·s relèvent les éléments suivants :

- Les sites d'implantation des futurs parcs éoliens, y compris les zones dévolues à de futures compensations, semblent être oubliés. Ils méritent pourtant de bénéficier

d'une attention particulière quant à l'établissement et au maintien des itinéraires actuels.

- Plusieurs localités ne sont pas reliées au réseau pédestre, à l'exemple de Fontaines ; toutes les localités doivent être incluses dans le réseau.
- Les Vert·e·s s'opposent aux itinéraires susceptibles de conduire à la dégradation de milieux naturels fragiles et demandent donc que les nouveaux itinéraires touchant des objets classés dans des inventaires fédéraux, cantonaux et communaux, particulièrement les prairies et pâturages secs, soient corrigés, à l'instar du nouvel itinéraire 24.02, tandis que les anciens parcours doivent également être réévalués du point de vue de la protection des espèces et des biotopes.
- Le nombre de liaisons nord-sud entre les chemins et sentiers pédestres du lac de Neuchâtel et les forêts de Chaumont et de Peseux est faible. Le Plan directeur doit en contenir davantage, par exemple le sentier du Clos-des-Augés à Neuchâtel.
- A l'intérieur des localités, les itinéraires de déplacements piétonniers qui évitent des axes de transit méritent d'être inclus dans ce plan directeur.

En conclusion, les Vert·e·s saluent la qualité du volet traitant des chemins de randonnée, qui pourrait être complété avec les éléments cités auparavant. Toutefois, la partie traitant des déplacements quotidiens est peu convaincante, car elle sera en décalage avec les besoins du futur plan climat. Aussi, les Vert·e·s demande qu'une stratégie sectorielle pour les déplacements quotidiens soit mise sur pied pour répondre aux défis du futur plan climat neuchâtelois.

Echelle : 4.

### **Avez-vous des remarques sur le chapitre 6 (Mise en œuvre) ?**

L'absence de pondération entre les différents critères est problématique.

Echelle : 6.

### **Les mesures résultent d'une préconsultation, d'une élaboration et d'une pesée des intérêts. En particulier pour les communes et cantons voisins ainsi que le territoire français : les mesures qui concernent votre territoire sont-elles adéquates ?**

Néant.

Echelle : -.

### **Pour les autres instances : avez-vous des remarques générales à propos des mesures ?**

L'absence de coordination entre cette révision et la révision des PAL, particulièrement pour les volets Mobilité et Tourisme, est regrettable.

Echelle : 4.

**Le plan de synthèse est-il clair et lisible ?**

Oui.

Echelle : 10.

**Le plan de synthèse contient-il toutes les informations importantes ? Si non, que manque-t-il de votre point de vue ?**

Oui.

Echelle : 10.

**Avez-vous d'autres remarques concernant la révision du PDChemins ? Si oui, merci de développer.**

La construction du sentier des rives amènera des randonneurs-euses dans des lieux jusqu'ici peu visités. Les Vert·e·s demandent donc que des mesures de compensation soient prévues, par exemple la construction de sites de nidification pour les oiseaux sous forme d'îles artificielles, à l'exemple de celles existantes à Vaumarcus.